

Thematic Discussions: Land

Intervention de la France sur la gestion des terres, jeudi 8 mai 2008

Christian Brodhag

Délégué interministériel au développement durable

Monsieur le président

En réponse à certaines intervention la France souhaite insister sur le problème du changement de l'affectation des terres en lien avec l'étalement urbain.

L'érosion des sols productifs apparaît comme une menace importante au niveau mondial : la perte de fertilité est liée aux modes d'exploitation agricole, mais l'utilisation des terres pour l'urbanisation et les infrastructures conduit à une destruction encore plus irréversible.

Cela a été un débat important en France dans le processus que nous avons appelé le Grenelle de l'environnement qui a permis de construire un consensus dans une gouvernance à 5 collèges : l'Etat composé de représentants d'administrations, les collectivités territoriales, les salariés, les employeurs et les associations environnementales.

Ce thème illustre la nécessité d'une approche intégrée des politiques.

Certes une des solutions pour la préservation des terres agricoles est la gestion foncière, mais il faut aussi envisager des mesures plus globales visant à limiter l'étalement urbain changement de l'affectation des terres.

Nous souhaitons partager la façon dont la France approche ce sujet.

Le régime d'administration foncière en France repose en particulier sur deux dispositifs : d'une par les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER, organisme privé exerçant une mission de service public), et d'autre part le contrôle des structures.

Chaque fois qu'un propriétaire d'une terre agricole veut vendre une parcelle la SAFER peut exercer un droit de préemption pour ensuite réattribuer le bien à un exploitant sans terre qui veut s'installer, ou à un agriculteur qui a besoin d'agrandir son exploitation.

Le contrôle des structures consiste pour sa part à soumettre à une autorisation d'exploiter toute opération de vente ou de location qui aurait pour conséquence d'agrandir une exploitation déjà importante, ou bien de supprimer une exploitation qui serait considérée comme viable.

Par ailleurs, l'étalement urbain, qui consomme des terres agricoles et naturelles et contribue à la destruction des paysages, conduit aussi à l'augmentation des coûts des infrastructures et des services publics et contribue aux émissions de gaz à effet de serre par les transports. Il y a un lien évident entre le mode de transport, l'occupation de l'espace et l'affectation des terres.

Dans le cadre du Grenelle, la France envisage un nouveau cadre législatif soulignant le rôle majeur des collectivités locales et leur donnant des outils adaptés permettant de lutter concrètement contre l'étalement urbain, par exemple :

1. obligation d'étude d'impact pouvant amener à l'interdiction d'ouvrir de nouvelles zones importantes à l'urbanisation sans programmation de transports en commun adaptés ni évaluation de la perte induite en espaces agricoles et naturels,
2. inscription dans les documents d'urbanisme d'objectifs (chiffrés) de réduction de la consommation d'espace
3. meilleure articulation des différentes politiques publiques dans les documents d'urbanisme et avec les plans climat énergie territoriaux, ainsi que le contrôle de légalité renforcée avec l'objectif d'un aménagement économe de l'espace et des ressources naturelles,

4. mise en place d'indicateurs dédiés pour suivre les évolutions et l'effectivité des politiques menées

Je vous remercie de votre attention